

AEF

ASSOCIATION D'ENTRAIDE
FRANCILIENNE

**Service Adophé de
Montreuil**

**Projet de service
2024-2028**

AEF

ASSOCIATION D'ENTRAIDE FRANCILIENNE

Adhérente à la Fédération anef, reconnue d'utilité publique



SOMMAIRE

I. Les fondements de l'Association et du service	3
1. ADOPHÉ PLEINEMENT DANS LES VALEURS DES ANEFS	4
2. MÉTHODOLOGIE	6
3. NOS MISSIONS	6
4. NOS OBJECTIFS PRINCIPAUX	7
II. Vivre au sein du service	8
1. LE CADRE JURIDIQUE	8
2. LA POPULATION ACCUEILLIE	8
3. LE TERRITOIRE D'INTERVENTION	9
4. LES LIMITES DE L'ACTION	9
5. LES CARACTÉRISTIQUES DU SERVICE	9
6. LES VISÉES DE L'ACCOMPAGNEMENT	10
7. LE PARTENARIAT	11
8. UNE PRATIQUE PROFESSIONNELLE AXÉE SUR LA BIENTRAITANCE ET LA PARTICIPATION	12
III. Un projet pour l'enfant	15
1. LE DÉROULEMENT DE LA MESURE	15
2. LA PERMANENCE, L'ASTREINTE	18
3. LE REPLI, LE RÉPIT	18
4. L'ACCOMPAGNEMENT À LA PARENTALITÉ	18
5. LE PROJET INDIVIDUALISÉ DE L'ENFANT (PI OU PPE)	19
6. LE CONSEIL DE VIE SOCIALE	19
7. LES ACTIONS COLLECTIVES	20
8. LE SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE	20
IV. Des compétences au service de l'Enfant	22
1. DESCRIPTION DES MÉTIERS	22
2. PAROLES DE PROFESSIONNELS	24
3. PAROLES DE PERSONNES ACCUEILLIES	28
4. CARENCES DE PROFESSIONNELS	29
5. ANALYSE DE LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE	29
6. LA FORMATION PROFESSIONNELLE	29
V. Des objectifs au service du mieux vivre de l'Enfant	30
VI. Une évaluation continue des actes et de notre pratique	31
1. SYNTHÈSES DES PROJETS DE L'ENFANT	31
2. DES INSTANCES DE TRAVAIL DYNAMIQUES	31
3. ÉVALUATION DU PROJET DE SERVICE	32
4. PRÉPARATION À L'ÉVALUATION	32
5. ÉVALUATION EXTERNE	32
6. ÉVOLUTION DES MESURES ADOPHÉ	32
CONCLUSION	33

I. Les fondements de l'Association et du service

« À Clermont, les jeunes équipières de l'ANEF m'appellent en riant "la Mère fondatrice". C'est plutôt gentil, mais pas tout à fait exact, puisqu'il y a sept mères fondatrices. Disons que nous sommes une famille. La section parisienne est la fille aînée et elle a maintenant de nombreuses sœurs. »

Marguerite-Marie MICHELIN,
à l'occasion des 10 ans de la création de l'ANEF

L'histoire de l'ANEF commence pendant la Seconde Guerre Mondiale. Marguerite-Marie MICHELIN est déportée au camp de Ravensbrück en 1944, un camp de concentration pour les femmes. Pendant sa déportation, elle commence à penser à l'ANEF. Les conditions de vie en camp étaient rudes, les filles et femmes venaient de différents milieux sociaux, ne se faisaient pas de cadeaux, mais l'entraide était nécessaire pour assurer leur survie.

À son retour de déportation en mai 1945, Marguerite-Marie MICHELIN avait encore un rôle chez les guides de France, mais son seul désir était de s'occuper « des filles les plus malheureuses, et surtout d'empêcher des filles très jeunes d'arriver à cet abîme d'avilissement » qu'elle avait côtoyé pendant son temps en camp. Le travail urgent et indispensable se trouvait à la sortie des internats de rééducations (souvent tenus par des éducatrices religieuses). Marguerite-Marie MICHELIN s'est assurée qu'il n'existait pas déjà sur le territoire national une association répondant à ce besoin particulier des jeunes filles isolées de 18 à 25 ans, car si c'était le cas, elle préférerait s'affilier à quelque chose de préexistant afin de réunir leur force. Mais l'ANEF répondait à un besoin réel, et on l'avait assuré que si l'Association était nationale, elle serait subventionnée.

> Les statuts de l'Association Nationale d'Entraide Féminine ANEF sont déposés le 4 janvier 1952 à la Préfecture de Police de Paris.

En 1957, la Section de Seine Saint Denis et du Val de Marne est créée.

En 1976, afin d'accueillir des hommes, l'association change de nom et modifie ses statuts pour devenir l'Association Nationale d'Entraide, dite ANEF.

En janvier 2008, la section de Seine Saint Denis et du Val de Marne devient autonome et prend le nom de AEF - Association d'Entraide Francilienne.

L'association AEF s'appuie également sur des valeurs fortes et historiques :

- Combattre toute forme d'exclusion
- Mettre en œuvre la solidarité entre les personnes au sein de la société
- Reconnaître le potentiel d'évolution de chacun et le pouvoir d'agir
- Respecter toute personne, quelles que soient ses origines culturelles ou sociales
- Défendre le principe de laïcité comme référence d'usage professionnel

1. ADOPHÉ PLEINEMENT DANS LES VALEURS DES ANEFS

Le service ADOPHÉ (Accompagnement à Domicile avec Possibilité d'Hébergement) de l'AEF a été créé en 2016 dans le département de Seine Saint Denis. C'est un service qui s'inscrit pleinement dans la grande famille de la protection de l'enfance. L'AEF a été une des premières associations à mettre en place ce dispositif de placement à domicile sur le territoire. La mesure ADOPHé est une mesure judiciaire (ordonnée par le Juge des enfants) ou administrative (sur demande des parents aux services de l'Aide Sociale à l'Enfance).

A l'origine le service avait une capacité de 30 places, et concernait les adolescents et jeunes adolescents de 11 à 17 ans. Des places d'hébergement, situées au Foyer Pasteur ainsi qu'à la MECS à Montreuil (Maison d'enfants à caractère sociale) ont été transformées en places ADOPHé. Les chambres ainsi libérées pouvaient être dédiées aux temps de repli et de répit, pour accueillir les enfants en dehors de leur domicile familial si besoin.

Dès 2017, la capacité du service a doublé, et la tranche d'âge s'est élargie de 0 à 18 ans. En effet, le constat était que la mesure était aussi pertinente pour les plus jeunes enfants, et notamment dans le cadre de l'accompagnement de fratries.

Le service de l'AEF a commencé son activité dans la ville de Rosny-sous-Bois, puis ses bureaux se sont étendus sur le même site, accueillant même temporairement le siège de l'association. Les locaux étaient peu adaptés, notamment pour l'accueil du public, car ils étaient situés dans une tour d'affaire, au 12ème étage.

Le service a connu des difficultés et l'association a choisi de scinder en deux services son activité, en ouvrant le service de Montreuil en avril 2023. Une partie de l'équipe a intégré ce nouveau site, chaque service ayant le suivi de 30 mesures.

Les difficultés du site de Rosny-sous-Bois ne faiblissant pas, l'association a fait le choix de regrouper de nouveau le service (60 mesures au maximum de sa capacité), sur le site de Montreuil, pour en garantir le suivi.

Cette période troublée a mis les équipes à rude épreuve, en effet, la gestion par les chefs de service du site de Rosny-sous-Bois a été fortement remise en question, et le suivi des enfants et de leur famille a dû être complètement revu, pour répondre aux besoins des usagers. La direction générale, le président, et la cheffe de service du site de Montreuil ont organisé la reprise de l'activité dans des conditions plus sécurisées, avec des groupes de régulations avec des membres des bureaux, des intervenants extérieurs pour gérer les tensions générées par cette situation. Néanmoins, les situations familiales étaient dégradées, et la tâche était massive pour les équipes, qui ont su relever ce défi, tout en étant en surcharge de travail.

En effet, l'enjeu d'une mesure ADOPHé est l'évaluation des risques dès le départ et tout au long du suivi. Les situations sont souvent avec des difficultés multifactorielles, dont la résolution ne peut pas attendre. C'est la mesure d'intervention à domicile la plus renforcée des dispositifs de la protection de l'enfance, et les suivis ont très souvent été déjà travaillés par d'autres travailleurs sociaux, sans que la situation ne se soit pour autant stabilisée.

C'est également pour cela qu'une équipe pluriprofessionnelle est nécessaire pour intervenir au domicile des parents et dans les lieux de vie de l'enfant, afin de travailler chacun de ces aspects : sociaux, éducatifs, psychologiques, de santé, de scolarité... et en s'adaptant à la tranche d'âge très variée des enfants (de 0 à 18 ans). Elle est renouvelable 3 fois, pour un accompagnement qui ne peut excéder 18 mois.

écoute mobilisation
enfants ateliers
visites protection parole
parentalité adolescents

2. MÉTHODOLOGIE

Ce projet de service a été le fruit d'un travail collectif, mené pendant un an et demi par l'équipe pluridisciplinaire. Tous les membres de l'équipe ont été associés. Dans un premier temps, un intervenant extérieur a commencé à travailler avec le service puis le relais a été pris par les chefs de services. Des groupes de travail avec les équipes, sur le site de Montreuil dans un premier temps, puis sur l'ensemble du dispositif par la suite, ont été organisés. Le directeur de transition a soutenu l'ensemble de ces étapes, afin de garantir le dynamisme de la proposition et la complétude du projet.

Ce travail de définition de nos objectifs, des modalités d'action et des moyens employés, a été réalisé en s'appuyant sur le référentiel ADOPHé du département. L'équipe a également identifié les différentes étapes d'un parcours pour l'enfant et ses parents, avec des étapes clés, qui constituent le suivi de la mesure. Les outils utilisés durant l'accompagnement ont été parallèlement complètement revus (DIPC, Projet individualisé, trame de rapport, livret d'accueil, règlement de fonctionnement).

C'est aussi un effort de description de notre approche, comment aller vers, comment accompagner les usagers en tenant compte de leur parole, de leur expertise, de leurs besoins, comment « faire avec » en étant attentif à leur autonomie, leurs droits et leur situation particulière. C'est aussi décrire comment nous travaillons en réseau et dans la pluridisciplinarité. Cette approche est nourrie par des temps de réunions, de formations.

La dernière étape de ce travail a été une relecture complète en équipe du projet de service, afin d'apporter les dernières précisions et pour être au plus près de notre réalité. De nombreuses corrections et amendements ont été apportés à cette étape finale. L'équipe a contribué à la rédaction, en témoignant de leur quotidien, et en recueillant la parole des usagers.

Ce document finalisé nous a permis de consolider notre approche et nos pratiques et dans une certaine mesure le service lui-même. Inscrit dans les valeurs associatives de l'AEF, ce document constitue une feuille de route qui nous projette vers l'avenir. Ces futures étapes seront évaluées périodiquement et réfléchies collégialement.

3. NOS MISSIONS

L'accompagnement à Domicile avec Possibilité d'Hébergement (ADOPHé) en Seine Saint Denis a fait l'objet d'un groupe de travail depuis sa création, afin notamment de produire le référentiel des pratiques dans le département, édité en 2023.

> Ce projet de service s'inscrit dans la droite ligne de cet écrit de référence ainsi que dans le Schéma départemental de Prévention et de Protection de l'Enfance 2024-2028.

4. NOS OBJECTIFS PRINCIPAUX

Le service vise à :

- Soutenir et accompagner les parents dans leurs compétences parentales en tenant compte de la dynamique familiale et des problématiques spécifiques
- Veiller au bon développement de l'enfant dans son environnement familial en évaluant les risques
- Accompagner toute la famille pour qu'elle bénéficie d'un réseau d'aides et de ressources adaptées
- Évaluer régulièrement si la situation familiale favorise le développement harmonieux de l'enfant.

> Ces objectifs s'exercent dans le cadre d'une prise en charge alternative au placement en institution, qui privilégie le maintien du jeune dans son environnement familial en proposant un accompagnement éducatif intensif au sein du système familial.

Il s'agit ainsi, tout en assurant la protection de l'enfant, de travailler avec et au sein de sa famille pour accompagner des changements favorables à l'incarnation pleine et entière de la parentalité en vue du bon développement du jeune.



II. Vivre au sein du service

1. LE CADRE JURIDIQUE

L'action du service s'inscrit dans le cadre légal de la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale qui développe le droit des usagers, leur participation à la construction du projet individuel et l'individualisation des prestations.

Prolongeant l'esprit de la loi du 2 janvier 2002, le service s'appuie également sur les références légales suivantes (article 375-2 du Code Civil, les articles L. 222-2 et L. 222-3 du Code de l'Action Sociale et au sein de la réforme de la protection de l'enfance (lois du 5 mars 2007 et du 14 mars 2016), ainsi que sur le schéma départemental, régissant la protection de l'enfance en Seine Saint Denis créant et mettant en œuvre une prise en charge alternative au placement en institution.

2. LA POPULATION ACCUEILLIE

Depuis 2017, la capacité d'accueil du service est de 60 places pour des enfants âgés de 0 à 17 ans. Le public éligible concerne des enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) au titre de la protection de l'enfance.

De manière générale, les enfants ou adolescents accueillis font partie d'une cellule familiale présentant des dysfonctionnements dans l'incarnation de leur parentalité.

Ces familles sont orientées vers l'AEF par l'ASE (Direction Enfance et Famille, Service établissements) via une ordonnance d'un magistrat au titre de l'article 375 et suivants du code civil ou s'inscrivent dans le cadre d'une mesure de placement administratif, toujours avec une orientation ASE.

Deux situations de mobilisation du dispositif peuvent alors se présenter :

Placement à domicile en vue de prévenir ou/et de travailler un placement en institution

Placement au domicile qui fait suite à un placement institutionnel afin de travailler le retour en famille

3. LE TERRITOIRE D'INTERVENTION

Le service intervient sur les communes suivantes : **Montreuil, Le Pré Saint Gervais, Bagnolet, Les Lilas, Rosny, Pantin, Aubervilliers, Romainville.**

Dans le cas d'un déménagement de la famille à proximité immédiate, des dérogations peuvent être rendues possibles.

Néanmoins, le service veille à rester un service de proximité, avec une capacité d'intervention rapide, et une bonne connaissance du territoire d'habitation des parents. L'organisation d'une prise de relais, avec les autres services ADOPHÉ du territoire concerné, se met en place si besoin.

En cas de déménagement lointain de la famille, le service de l'Aide Sociale à l'Enfance et le magistrat sont prévenus que la mesure ne peut plus être active.

4. LES LIMITES DE L'ACTION

Toutefois, certains enfants peuvent malgré tout ne pas relever du service :

- **Maltraitance directe ou situation de danger repéré au sein du domicile**
- **Non-adhésion de la famille entravant significativement l'exercice de la mesure**
- **Éloignement géographique freinant un travail de proximité**

Le service ADOPHÉ de l'AEF se réserve le droit de refuser une admission, si ces éléments de dangers sont présents. En effet, il est impossible de garantir la sécurité des enfants dans ce contexte.

De même, durant la mesure lorsqu'il y a de la violence sexuelle, corporelle ou psychique, la protection par une mise à distance reste obligatoire. Ainsi, le maintien à domicile n'est pas possible lors de situations de mises en danger : carences éducatives lourdes, négligences de soins à l'égard de l'enfant, dysfonctionnements familiaux compromettant sa santé, sa sécurité, son développement physique et psychique. Un repli est donc mis en place ou/et un placement sollicité.

5. LES CARACTÉRISTIQUES DU SERVICE

Le service se caractérise aujourd'hui par un fort engagement pour les enfants et leur famille, dans un contexte social et territorial dégradé. Les problèmes de recrutement,

notamment des éducateurs, des CESF (Conseiller/e et Economie Sociale et Familiale) et des TISF (Technicien/ne de l'Intervention Sociale et Familiale) contraignent les professionnels à beaucoup de polyvalence, auprès de familles en grande difficulté.

Les familles accompagnées présentent des problématiques multiples : familiales, sociales, de logement, de santé, de scolarité pour les enfants. Les professionnels déploient donc des palettes d'intervention variées, travaillent de façon étroite en équipe pluridisciplinaire, et s'appuient également sur un réseau de partenaires.

Une attention toute particulière est portée à la participation des usagers, comme gage de réussite, et sur la qualité des liens établis avec la famille et l'enfant. C'est bien l'être et l'agir ensemble qui est au cœur de la démarche du service de L'AEF, dans une démarche forte de travail en réseau. L'équipe est porteuse de cette dynamique en interne, et fonctionne de la même manière, en direction des usagers et des partenaires : Analyser les situations à plusieurs, recueillir les idées et les propositions, mettre en œuvre des projets de façon concertée, trouver des consensus, des solutions, s'adapter aux manques du territoire, ensemble.

Parfois, le niveau de protection que permet une mesure Adophé n'est pas suffisant et le placement s'impose, mais il est motivé et argumenté, et reste le dernier recours envisagé.

6. LES VISÉES DE L'ACCOMPAGNEMENT

Le service accompagne les principaux aspects de la parentalité et intervient également en coéducation. Il s'agit de :

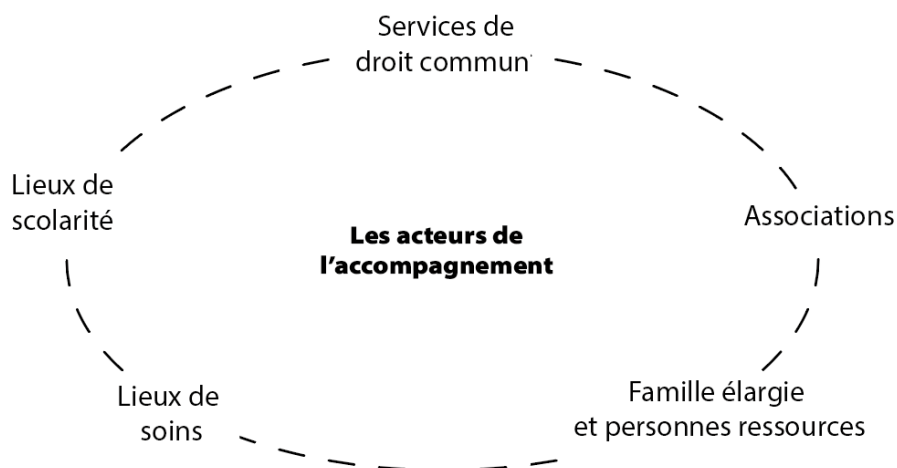
- **Soutenir la responsabilité du parent et l'exercice de l'autorité parentale.** L'autorité parentale correspond à l'ensemble des droits et des devoirs que les parents ont vis-à-vis de leur enfant mineur.
- **Aider dans la pratique, à la mise en place d'un quotidien adapté aux besoins de l'enfant :** accompagnement aux soins, à la santé, aux conditions de vie, à la qualité des interactions, à la stimulation de l'enfant, aux besoins affectifs, à l'encadrement...
- **Permettre à l'enfant d'être accompagné lors de temps individuels,** permettant de créer un lien de confiance avec l'équipe éducative, d'avoir des temps d'écoute individualisés, de s'ouvrir vers l'extérieur et d'être valorisé et stimulé.
- **Soutenir le fait « d'être parent », dans une dimension subjective qui renvoie à la dimension psychique et affective du parent :** pouvoir être parent, ou devenir parent, avoir la disponibilité psychique pour exercer sa parentalité, éviter le désengagement, pouvoir comprendre son propre parcours, avoir des leviers pour agir, acquérir ou s'assurer de savoir-faire avec son enfant...

- **Soutenir le développement de l'enfant dans sa dimension psychique** : grandir et mûrir en tant qu'enfant ou adolescent, se construire des repères, des limites, développer ses capacités cognitives, ses compétences psychosociales, son identité, son individualité, faire partie d'une communauté, comprendre sa propre histoire, le fonctionnement de sa famille...

7. LE PARTENARIAT

Le service ADOPHÉ de l'AEF accorde une importance particulière au travail en réseau, afin de soutenir la famille dans son environnement, et de reconnaître la place de chacun dans l'éducation de l'enfant.

Il s'appuie sur différents acteurs :



> Plusieurs acteurs sont donc invités par notre service à accompagner le jeune dans sa construction individuelle et citoyenne, formant une communauté éducative à même de soutenir sa progression et celle de sa famille.

Nos partenaires sont par exemple les lieux de scolarité ou d'orientation : les écoles, collèges, lycées, le CIO (Centre d'information et d'orientation), la mission locale, l'école de la deuxième chance, la MLDS (Mission de lutte contre le décrochage scolaire).

Ce sont aussi les lieux de soins ou d'accompagnement à la parentalité : CMP (Centre médicaux psychologiques), CMPP (Centres médico-psycho-pédagogiques), psychologues en libéral, psychologues scolaires, avec par exemple des orientations : ethnopsychologie, médiation familiale, thérapie familiale... Les consultations spécialisées sont aussi mobilisées si besoin : pour le suivi de santé, l'orthophonie, la psychomotricité, la prise en charge de l'obésité, de la maternité, les centres maternels, les lieux parents enfants (ex : LAEP, Lieux d'Accueil Enfants-Parents), la prise en charge du handicap.

La MDPH (La maison départementale des personnes handicapées), la PMI (la Protection maternelle et infantile) sont des partenaires essentiels.

Les personnes ressources dans l'entourage sont identifiées et peuvent être des membres de la famille élargie (oncle, tante, grand parent, cousine...), des voisins, des amis de l'enfant ou de la famille.

8. UNE PRATIQUE PROFESSIONNELLE AXÉE SUR LA BIEN-ÊTRE ET LA PARTICIPATION

Nous nous appuyons sur ces valeurs pour promouvoir une éducation positive, afin que les parents répondent aux besoins de leur enfant de façon adaptée. Nos actions consistent à :

- Garantir la préservation des besoins affectifs et de sécurité des enfants
- Mettre en place un cadre structuré pour identifier les règles de vie et les limites
- Reconnaître la personnalité et les besoins spécifiques des enfants, en respectant leur individualité et en adoptant une position d'écoute
- Favoriser le développement de l'autonomie des enfants en fonction de leur âge
- Exclure tout recours aux châtiments corporels ou psychologiques, afin d'éviter un placement en institution

Les parents sont au centre de l'action éducative auprès de leur enfant, et le service ne se positionne pas dans un rôle de suppléance parentale. L'équipe va permettre de répondre à leurs questionnements, de conforter les bonnes pratiques, de venir réfléchir et mettre au travail ce qui pose difficulté.

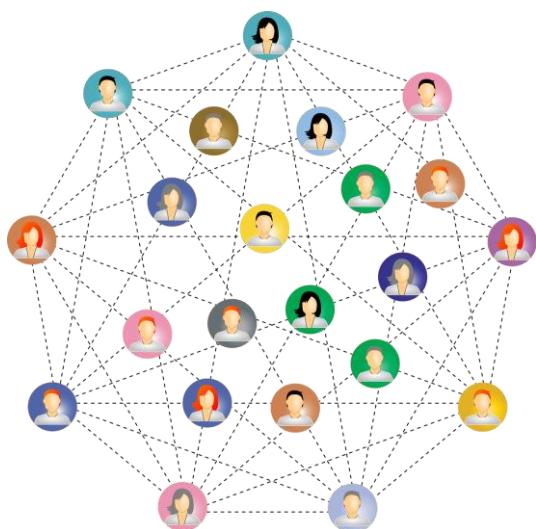
L'objectif est bien de viser **l'autonomie du parent et sa responsabilisation**. En fonction des besoins ou des demandes, l'équipe va en première intention, indiquer les démarches à faire au parent (par exemple inscrire l'enfant au CMP, indiquer les lieux ressources...). Si le parent est en difficulté pour réaliser une démarche, ou dans sa posture parentale, et que cela compromet le bon développement de l'enfant, le service va accompagner et inciter le parent à mettre en place les actions nécessaires, dans une démarche de « faire avec ». L'équipe supplée le parent uniquement si cela représente un danger pour l'enfant.

Nous gardons l'idée que les membres de la famille sont des membres actifs, et acteurs de leur parentalité, afin de permettre le bien-être et le bon développement de leur enfant.

Pour ce faire, le service intervient de façon intensive, chaque semaine, auprès de la famille. Cela permet des temps d'échanges réguliers, une présence souvent rassurante pour des parents parfois dépassés par la situation. L'équipe pluridisciplinaire met en œuvre un accompagnement qui invite aussi à expérimenter des façons de faire, ou à réfléchir à la situation. Elle initie des actions, individuelles ou collectives, visant à transmettre des savoirs

faire éducatifs. Elle recherche l'adhésion et la participation de l'ensemble des membres de la famille.

> L'analyse approfondie de la dynamique familiale, en identifiant les forces et les difficultés de la famille, permet de concevoir un plan individualisé pour l'enfant en collaboration avec tous les acteurs impliqués. Il est essentiel de recueillir les besoins des parents et des enfants, tout en proposant des solutions concrètes et en mettant en place des actions adaptées pour favoriser le bien-être de l'enfant.



Le magistrat, par le biais du jugement, peut également formuler des axes de travail clairs aux familles, que le service va tenter de mettre en œuvre. La question de l'adhésion de la famille est donc cruciale, de même que l'évaluation de leurs capacités actuelles pour mettre en œuvre les changements demandés.

Les services de l'Aide Sociale à l'Enfance, garantissent également la cohérence du suivi effectué et initient, du fait de leur connaissance fine de la famille, l'élaboration du plan d'action éducative. Néanmoins, certains services ont des équipes partielles, ce qui peut freiner le travail.

À cette fin, les professionnels proposent de :

- Développer des actions éducatives à destination du jeune dans son environnement familial
- Soutenir les parents dans l'exercice de leurs fonctions parentales afin de les associer, dans le respect de leur volonté et capacités, dans la réponse aux besoins repérés pour leur enfant.

> L'ensemble des acteurs intervient en portant une attention particulière aux spécificités du système familial et au contexte (éléments économique, culturel...) dans lequel s'inscrit la parentalité. L'équipe travaille en transparence avec la famille, en échangeant sur les points de difficultés, et en formulant les axes à travailler.



Les 5 domaines principaux d'interventions des professionnels du service :

1. Accompagnement éducatif et psychologique à la parentalité

Il vise à répondre aux inquiétudes des parents, à renforcer les relations parent-enfant et à renforcer la capacité d'agir des parents.

2. Accompagnement éducatif dans le quotidien des enfants

Il consiste à organiser les soins d'hygiène, de confort et le sommeil de l'enfant, ainsi qu'à transmettre les règles sociales, d'hygiène et de sécurité à l'enfant.

3. Accompagnement au suivi scolaire ou pré-professionnel

Il vise à aider l'enfant à être acteur de sa scolarité et à encourager l'implication des parents dans la scolarité de leur enfant

4. Accompagnement au suivi médical et spécialisé

Il propose une surveillance médicale et des soins constants, notamment des soins spécialisés tels que le suivi psychologique, le suivi dans le cadre d'une situation de handicap, le suivi en orthophonie, en psychomotricité, etc.

5. Accompagnement aux différentes démarches administratives

Il vise à aider les personnes rencontrant des difficultés avec les démarches administratives à avoir un accompagnement adapté à leurs besoins et à leur apprendre à devenir autonomes dans ces démarches.

III. Un projet pour l'enfant

L'accompagnement à Domicile avec Possibilité d'Hébergement vise en premier lieu l'enfant. Néanmoins, l'exercice harmonieux de la parentalité reste essentiel, pour mener à bien l'accompagnement.

Il s'agit donc de mettre en mouvement le changement, de donner du sens aux actions entreprises, pour l'enfant et son parent.

Leur pleine compréhension des objectifs de la mesure et leur adhésion sont recherchées. Le service est très attentif aux besoins repérés par la famille et l'enfant eux-mêmes, considérés comme des leviers puissants, pour amorcer le changement.

En cas de risque ou de dangers éventuels pour l'enfant, les éléments inquiétants sont apportés de façon transparente aux parents. S'il y a un risque de demande de placement en institution, les éléments d'inquiétude sont nommés aux parents, pour faciliter une prise de conscience et mettre en place concrètement les ajustements ou les changements nécessaires.

Lorsque le couple parental est séparé, la mesure s'adresse aux deux parents, en fonction de leurs droits respectifs. Le service peut intervenir de façon différenciée, chez chacun des parents (dans la limite de notre zone d'intervention s'agissant des déplacements). Aussi, il est nécessaire de veiller à ce qu'un potentiel conflit parental soit pris en charge et accompagné.

La mesure ADOPHÉ peut aussi viser la prévention des conflits, et faire appel à des services de médiation familiale spécialisés. L'intervention est possible en cas de conflit entre les parents, mais pas dans un contexte de violence conjugale. Dans le cas de violences conjugales, il s'agit de soutenir le parent victime, et de l'informer sur ses droits, ou de l'aider dans la mise en place de sa mise à l'abri.

> Il s'agira de soutenir et consolider un environnement favorable au développement respectueux du jeune confié, tout en redonnant sa place au détenteur de l'autorité parentale.

1. LE DÉROULEMENT DE LA MESURE

La mesure est construite avec des étapes claires et nommées auprès de la famille dès l'admission. Le temps de l'admission est un temps fort, qui permet de jeter les bases du travail à venir. Il est décliné en plusieurs étapes, pour garantir son effectivité.

LES ÉTAPES DE L'ACCOMPAGNEMENT >

1 - Attribution du dossier

- > Le service attribue la mesure ADOPHÉ à un éducateur référent en fonction de ses capacités d'accueil, et la mesure peut alors débuter.
- > Un courrier est ensuite envoyé au Juge pour enfant et au service de l'Aide Sociale à l'Enfance pour les informer de la prise en charge.

3 - Premier rendez-vous avec la famille

- > Rapidement, une rencontre avec la famille est organisée, afin de présenter le dispositif et établir un lien avec le service ADOPHÉ.

5 - Première visite à domicile (VAD)

- > L'éducateur se rend au domicile familial pour établir un premier contact avec la famille et recueillir les besoins de l'enfant et des parents.
- > Une première évaluation des conditions de vie est réalisée.

À 15 jours de l'admission

7 - Rencontres partenaires : Lieux de scolarité et lieux de soins

- > L'éducateur organise des rencontres avec les enseignants et les lieux de soins (CMPP, orthophoniste, psychomotricien, hôpital, PMI etc.) en accord avec les parents pour favoriser la collaboration et le suivi de l'enfant.
- > Si aucun suivi extérieur n'est en place, l'équipe évalue les besoins et met en place les suivis nécessaires.

Dans les 2 mois suivant l'admission

2 - Rencontre avec les partenaires de l'Aide Sociale à l'Enfance

- > Une réunion de présentation de la situation est prévue avec les services de l'Aide Sociale à l'Enfance pour établir des objectifs de travail commun.
- > Un rendez-vous est également planifié pour organiser une rencontre avec la famille et l'enfant (ou les enfants) au service de l'Aide Sociale à l'Enfance.

4 - Deuxième rendez-vous avec la famille & Signature du DIPC

- > Le deuxième rendez-vous avec la famille et l'enfant consiste à présenter l'équipe et les locaux, signer le DIPC, discuter des motifs du placement et de l'histoire familiale. Les parents et l'enfant sont informés de leurs droits et des ressources disponibles.
- > L'équipe présente comprend le chef de service, l'éducateur référent, le psychologue du service et les travailleurs sociaux.
- > Cette réunion est préparée en amont en réunion d'équipe pluridisciplinaire. Une attention particulière est portée sur le psychologue du service pour lui permettre d'agir rapidement si nécessaire.

À 15 jours de l'admission

6 - Organisation d'un bilan de santé

- > L'éducateur organise un bilan de santé complet pour l'enfant en collaboration avec les parents, afin d'évaluer la nécessité d'une inscription au CMP/CMPP.
- > Cette mesure vise à prévenir et traiter d'éventuels problèmes de santé.

Dans le 1er mois suivant l'admission

9 - Évaluation en équipe

- > Il s'agit d'une réunion stratégique réalisée en interne pour évaluer l'accompagnement et préparer la phase de mise en projet avec les usagers.

Dans les 2 mois suivant l'admission

11 - Accompagnement spécialisé

- > L'accompagnement spécialisé comprend des rencontres régulières avec les parents et l'enfant pour réaliser son projet individuel.
- > Les modalités de travail sont adaptées aux besoins identifiés et peuvent être individuelles ou collectives.
- > L'équipe ajuste ces modalités en fonction de l'évaluation initiale et des objectifs du projet individuel.

Dans les 6 mois suivant l'admission

13 - Rédaction et envoi du rapport de fin de mesure à l'Aide Sociale à l'Enfance

- > Le rapport final est rédigé et transmis au Juge pour Enfant.

1 mois avant l'audience
Dans les 5 mois suivant l'admission

8 - Identification des partenaires et ressources pour l'Enfant

- > L'éducateur organise des rencontres avec les ressources pour l'enfant (famille élargie, centre de quartiers, clubs de sport etc.) en accord avec les parents.

Dans 2 mois suivant l'admission

10 - Élaboration et signature du projet individuel pour l'enfant (PI)

- > Le projet individuel est élaboré pour l'enfant en collaboration avec sa famille.
- > Une réunion est organisée avec l'équipe pour assurer une compréhension de la situation et définir les axes de travail.
- > Ensuite, une réunion est tenue avec les parents, l'enfant, le chef de service, l'éducateur et le psychologue pour formaliser le projet d'accompagnement.

Dans les 2 mois suivant l'admission

12 - Synthèse avec l'Aide Sociale à l'Enfance et les partenaires

- > Une réunion avec les partenaires de l'Aide Sociale à l'Enfance a lieu 2 mois avant la fin de la mesure.
- > L'équipe évalue l'avancement de la situation et précise les recommandations à suivre.
- > Les observations et recommandations sont ensuite transmises à la famille pour assurer une meilleure communication et collaboration

1 mois avant l'audience
Dans les 5 mois suivant l'admission

14 - Audience au tribunal pour Enfant

- > Temps fort de la mesure : l'enfant et sa famille, ainsi que les services font un bilan de l'accompagnement et des évolutions.
- > À l'issue de l'audience, le magistrat rend une décision (arrêt, poursuite de l'ADOPHÉ, orientation).

6 mois après l'admission

2. LA PERMANENCE, L'ASTREINTE

Le service ADOPHÉ a la particularité de pouvoir soutenir la famille et l'enfant à tout moment de l'année.

Pour ce faire, les équipes d'éducateurs sont à tour de rôle de permanence en journée (9h-18h), et d'astreinte durant la soirée (à partir de 18h), la nuit et le weekend (24h/24).

Un cadre est également d'astreinte, afin de recevoir les appels durant ces temps de fermeture du service.

> Le service est assuré 24h/24h et 365 jours par an. Une intervention physique de l'éducateur est aussi possible en cas de besoin, sur sollicitation d'un cadre.

3. LE REPLI, LE RÉPIT

Tout au long de la mesure, en cas d'incident (difficulté ponctuelle, situation de crise...), l'équipe éducative peut prendre une décision de repli : une mise à distance de l'enfant ou du jeune de son milieu familial.

Le service placeur est alors immédiatement informé de cette décision (note d'incident circonstanciée rédigée par l'équipe et transmise au cadre responsable (Chef de service ou cadre d'astreinte) qui décide de la mesure de repli ou de répit et prend les dispositions nécessaires selon la nécessité de la situation.

Le service ADOPHE peut à tout moment organiser l'accueil de l'enfant et proposer une possibilité d'hébergement 24h/24h. Les replis s'effectuent dans les établissements MECS de l'association, ou en famille d'accueil agréée, pour un maximum de 3 jours. Néanmoins, le service a pour l'instant peu de ressources pour effectuer le repli des enfants de moins de 6 ans, et des jeunes garçons de plus de 14 ans (en lien avec les agréments de nos établissements). Parfois, le repli est difficile à mettre en œuvre du fait de l'activité ou du taux d'encadrement des établissements d'accueil. Des solutions sont à l'étude sur le plan associatif, avec nos partenaires et financeurs. Des personnes ressources peuvent aussi être sollicitées (famille élargie, relais parentaux...).

> Dans le cas d'actes de violence graves des parents sur l'enfant, une demande d'accueil d'urgence peut être demandée. En effet, il s'agit d'organiser une mise à l'abri plus longue, qui ne relève pas forcément d'un repli.

4. L'ACCOMPAGNEMENT À LA PARENTALITÉ

La mesure éducative vise expressément l'enfant. Pour autant, sa réalisation s'appuie sur la mobilisation effective des parents en tant qu'acteurs responsables du développement adapté de leur enfant. Il n'existe pas d'autre obligation pour eux que de permettre l'exercice de la mesure (accès au domicile, accès à l'enfant et ses lieux de vie).

> C'est dans le cadre d'une action négociée autour de leur adhésion et de leur engagement que se situe l'action des professionnels de l'AEF auprès des parents.

Les principaux domaines du soutien à la parentalité :

- Soutien du lien parent / enfant
- Accompagnement et conseil dans l'organisation du quotidien
- Accompagnement de la scolarité
- Suivi de santé pour l'enfant
- Aide dans les démarches administratives

5. LE PROJET INDIVIDUALISÉ DE L'ENFANT (PI OU PPE)

Le Projet Individualisé est élaboré en co-construction avec l'enfant, ses parents et le service ADOPHÉ afin de déterminer les axes de travail nécessaires à son évolution. Il tient compte des ressources mobilisables, des réalités familiales, des objectifs de la mesure et des points de vigilance à dépasser.

Ce projet est un engagement réciproque signé par le jeune, ses parents, l'éducateur référent et le Chef de service. Il revêt un caractère obligatoire et est formalisé à l'issue de la période d'observation avec les référents de la situation, tels que les éducateurs et les psychologues, et entériné par le responsable du service après un travail en équipe, deux mois après l'admission. Il est réactualisé à chaque nouvelle mesure.

> L'adhésion de l'enfant et de ses parents est systématiquement recherchée, en recueillant leurs besoins et ce qui peut les motiver. Il s'agit d'initier du changement, de mettre en place de nouvelles dynamiques tout en sécurisant le parcours de l'enfant dans cette phase d'évolution familiale.

6. LE CONSEIL DE VIE SOCIALE

Lors de moments conviviaux ou de réunions plus formelles, nous organisons régulièrement des instances participatives pour recueillir les besoins, avis et demandes des enfants et de leur famille. Il est parfois difficile pour les usagers de s'exprimer, c'est pourquoi nous travaillons en équipe pour créer un environnement propice à la libre expression et garantir le sentiment de légitimité des participants.

> Ces temps impliquent une écoute active et bienveillante, favorise des moments de partage, ainsi que des activités ludiques pour favoriser la communication (ateliers cuisine, projection d'un film etc.) L'équipe réfléchit actuellement aux meilleures modalités

possibles pour favoriser l'engagement des bénéficiaires, et le recueil d'une parole authentique.

7. LES ACTIONS COLLECTIVES

L'équipe éducative propose aux jeunes et aux parents des activités à vocation éducative qui s'appuient sur différents médias (activités sportives, ludiques, culturelles, de prévention, d'information...) et concernent l'ensemble des domaines de la vie du jeune et de la famille (insertion, santé, loisirs, parentalité...).

Ces approches sont privilégiées car elles permettent de mettre les parents et les enfants en situation lors d'activités quotidiennes ou temps forts, et d'établir un lien de confiance avec les usagers. Elle permet aussi de développer les compétences relationnelles, de coopération et de dépassement de soi.

Différentes compétences psychosociales sont mobilisées dans le cadre de ce travail pour :

- Améliorer les capacités d'agir des individus, contribuer à faire face aux situations du quotidien, se dépasser,
- Pour les activités sportives ou de loisir, cela permet de se dépenser, s'évader, découvrir, s'ouvrir sur l'environnement,
- Prendre conscience de ses ressources personnelles, gérer son stress, s'adapter,
- Aider à développer des relations constructives, faire partie d'un groupe de pairs, tisser des liens avec l'équipe éducative.

8. LE SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE

Dès l'admission (étape 1) et les premières semaines de l'accompagnement, les psychologues du service évaluent les besoins en soins psychologiques de l'enfant. Suite à l'évaluation en équipe (étape 9), une orientation spécifique peut être recommandée (CMPP, dossier MDPH, thérapie familiale, etc.). Cependant, il est souvent nécessaire de mettre en place un accompagnement concret pour que cela ait du sens pour l'enfant et sa famille, et que les démarches soient effectivement mises en place.

Chaque enfant pris en charge peut bénéficier du soutien des psychologues du service. Sauf s'il est déjà suivi par un autre thérapeute, le psychologue peut proposer des entretiens en réponse aux demandes des professionnels, de l'enfant ou de ses parents. Il peut également aider à initier l'enfant ou ses parents à ce qu'est un accompagnement thérapeutique, lever des freins éventuels ou faciliter la démarche.

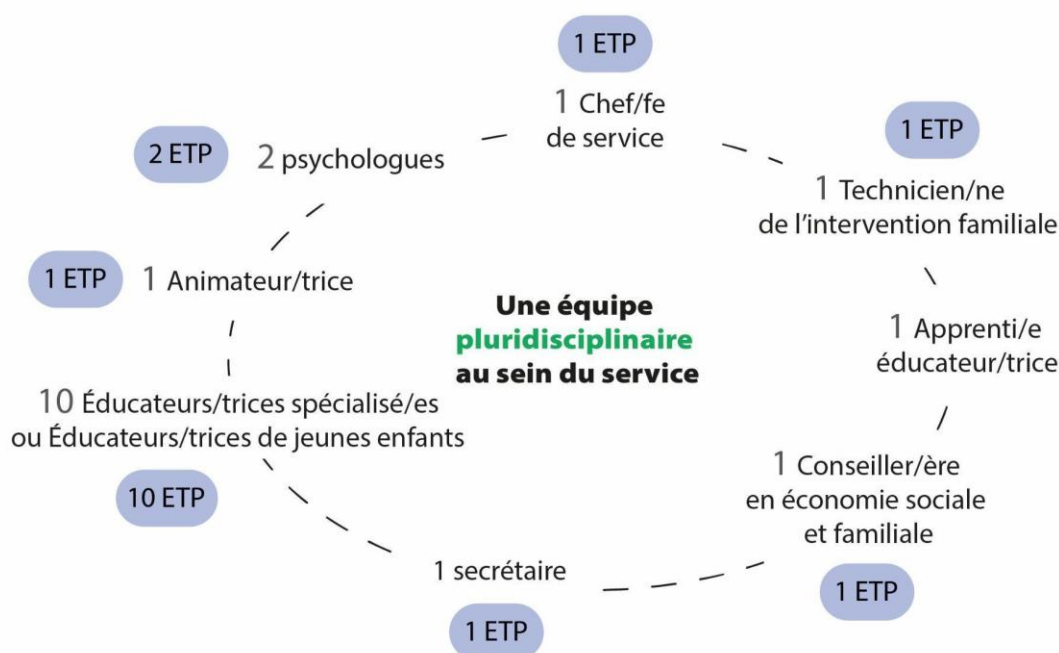
> **L'approche systémique familiale guide ces interventions.** En effet, le comportement d'un enfant est souvent le fruit des interactions qu'il peut avoir dans sa famille, dans son

environnement, et de la place singulière qu'il occupe dans ces groupes. Cette approche considère également que chacun des membres est acteur, et peut apporter des pistes d'améliorations. Dans la systémie familiale, c'est l'ensemble des relations (conjugale, parent(s)-enfant, fraternelle, etc.), leur interdépendance, leurs effets sur la dynamique familiale qui sont prises en compte. Le service souhaiterait également développer des ressources concernant les approches transculturelles.

IV. Des compétences au service de l'Enfant

Le projet de service prévoit l'intervention d'une équipe pluridisciplinaire pour atteindre les objectifs du service, qui couvrent différents domaines d'intervention tels que l'éducation, la psychologie, l'administration, l'accès aux droits et la gestion quotidienne. Cette diversité est une véritable richesse, car chaque métier spécifique apporte une contribution unique à une équipe pluriprofessionnelle.

LA COMPOSITION DE L'ÉQUIPE >



> Les professionnels sont tous diplômés ou expérimentés dans leur domaine de compétence.

1. DESCRIPTION DES MÉTIERS

Pour chacun des professionnels de l'association et du service, ils travaillent au sein d'une équipe pluridisciplinaire, leur action s'inscrit dans un cadre institutionnel, dans les valeurs associatives et les orientations du projet de service.

Les psychologues et la cheffe de service travaillent sous l'autorité directe de la directrice générale. Les autres membres de l'équipe travaillent sous l'autorité directe de la cheffe de service et de la directrice générale.

- **Éducateurs/trices spécialisé/es**

Les éducateurs/trices spécialisé/es effectuent un travail éducatif auprès d'enfants et d'adolescents pour les protéger, les aider à retrouver ou à renforcer leur autonomie, à améliorer leurs capacités de socialisation et d'insertion. Ils mènent également des actions de soutien à la parentalité pour accompagner les parents dans leur rôle éducatif. Travaillant au sein d'une équipe pluridisciplinaire, ils mettent en place des actions collectives adaptées aux besoins du public.

- **Éducateurs/trices de Jeunes Enfants**

Les éducateurs/trices de jeunes enfants effectuent un travail éducatif auprès des enfants pour les protéger, favoriser leur développement et leur épanouissement. Ils mènent également des actions de soutien à la parentalité pour accompagner les parents dans leur rôle éducatif. Travaillant au sein d'une équipe pluridisciplinaire, ils mettent en place des actions collectives adaptées aux besoins du public. Ils préviennent les risques et sont attentifs au bon développement global et psychoaffectif des enfants accompagnés.

- **Conseiller/e en Economie Sociale et Familiale (CESF)**

Le/la conseiller/e en Economie Sociale et Familiale exerce des actions de prévention auprès des familles et des mineurs en difficulté sociale, financière ou de logement. Son rôle consiste à informer, former, accompagner et conseiller ces personnes afin de les aider à résoudre leurs problèmes du quotidien, à améliorer leurs conditions de vie et à favoriser leur insertion sociale. Il/Elle travaille au sein d'une équipe pluridisciplinaire.

- **Technicien/ne de l'intervention sociale et familiale (TISF)**

Le/la technicien/ne de l'intervention sociale et familiale intervient au domicile des bénéficiaires pour les accompagner dans les tâches quotidiennes, les aider à gagner en autonomie, prévenir les risques sociaux, éducatifs et sanitaires, ainsi que les soutenir dans leur intégration sociale et professionnelle. Il/Elle travaille au sein d'une équipe pluridisciplinaire.

- **Psychologue**

Les psychologues jouent un rôle essentiel dans la mise en œuvre des projets éducatifs et d'orientation en collaboration avec les autres professionnels de l'équipe. Leur objectif est de prendre en compte la dimension psychique pour favoriser l'autonomie des personnes. Ils réalisent des interventions cliniques pour aborder les problématiques des enfants et de leur famille, en offrant un espace d'écoute et de soutien individuel ou collectif. Leur intervention vise à encourager la communication, la compréhension et la prise de recul des personnes concernées tout au long du processus. Il/Elle travaille au sein d'une équipe pluridisciplinaire.

- **Animateur socio-culturel**

L'animateur/trice socio-culturel est chargé/e de piloter et d'organiser des activités d'animation dans le cadre d'un projet éducatif. Son rôle est de créer une dynamique de groupe afin de favoriser la création, l'éducation, la socialisation et le développement des personnes. Il conçoit des animations adaptées à chaque individu ou groupe cible, en collaboration avec une équipe pluridisciplinaire.

- **Secrétaire**

Le/la secrétaire intervient dans le suivi administratif des mesures éducatives en lien avec le chef de service, l'équipe éducative et la comptabilité. Ses missions incluent l'accueil, la gestion du courrier et des dossiers, ainsi que la mise à jour régulière des tableaux pour la facturation et les plannings de l'équipe pluridisciplinaire. Il/Elle travaille au sein d'une équipe pluridisciplinaire.

- **Cheffe de service**

La cheffe de service est chargée de diriger et d'animer l'équipe pluridisciplinaire du service ADOPHE. Elle est responsable de l'organisation du travail et du bon fonctionnement du service, en respectant les règles et les normes en vigueur. Il/Elle veille à suivre les évolutions législatives dans le domaine de la protection de l'enfance et veiller à les intégrer dans les pratiques professionnelles en concertation avec la direction.

2. PAROLES DE PROFESSIONNELS

Journée d'un éducateur au service Adophé...

« Je commence ma journée à 9h30. Je discute avec mes collègues de l'audience anticipée que le service a demandée et qui a eu lieu hier matin. Nous discutons des acteurs présents lors de cette audience, et des analyses faites par les différents services. Nous soulignons le fait que les préconisations que nous avons faites sont différentes de celles de l'Aide Sociale à l'Enfance ainsi que celle de l'avocate des enfants. Et nous concluons sur le fait que le renouvellement de la mesure que nous préconisons a été validée par la juge des enfants.

Nous échangeons également sur l'action collective que nous avons menée mercredi après-midi au bowling avec les enfants en mettant en avant les points forts de l'action et les points faibles. Nous évoquons également les échanges que nous avons eu avec les jeunes durant le trajet en voiture.

A 10h a lieu le groupe de travail de préparation à l'évaluation et ce jusqu'à 12h.

En début d'après-midi, une jeune fille dont j'ai la référence refuse d'aller au CMP. Elle dit ressentir un « petit coup de mou ». J'en discute avec elle, je propose d'aller la chercher à son domicile et de l'y accompagner, m'assurant ainsi qu'elle honore son rendez-vous. Elle accepte volontiers. Sa maman se joint également à nous afin de parler au psychiatre des effets secondaires des médicaments donnés à la jeune.

J'ai ensuite une visite à domicile dans une famille avec une collègue, pour laquelle je suis l'éducateur référent de deux sœurs. La mère souhaite que nous parlions plus longuement du projet de séjour de rupture que nous avons proposé à l'Aide Sociale à l'Enfance pour l'une de ses filles.

Après cette visite à domicile, nous avons prévu pour cette même jeune fille, un rendez-vous téléphonique avec le coordinateur ULIS de son établissement pour faire le point sur son comportement depuis la rentrée des vacances scolaires.

En fin de journée, je rédige un brouillon sur le contenu de chacun de mes rendez-vous, que je mettrai au propre et sur les fiches chronologiques des jeunes, pour les joindre au dossier. »

Mohamed D., Educateur.

Il n'y a pas de « journée type » définie pour un éducateur spécialisé en milieu ouvert, car chaque journée peut être différente en fonction des besoins des usagers. Cependant nous avons certains automatismes ou une certaine routine qui nous aident à structurer notre journée et à garantir une prise en charge optimale. Voici comment cette routine se traduit :

- Consultation des plannings et des mails en début de matinée
- Préparation de visites à domicile ou des rendez-vous avec les partenaires extérieurs
- Prise de contact avec la famille ou les partenaires
- Accompagnement de la famille ou visite à domicile
- Traitement des cas urgents
- Rédiger les fiches chronologiques pour tracer l'action (normalement à remplir en fin de journée)

Nous sommes amenés à travailler dans un cadre plutôt flexible et plutôt dynamique, nous sommes quasiment tous les jours sur le terrain et en contact permanent avec les usagers. Plus personnellement, pour moi l'éducateur spécialisé en ADOPHE travaille en synergie avec la famille et accompagne la famille vers un environnement sécurisé et serein.

Christelle M. Educatrice spécialisée

Parole d'une éducatrice de jeunes enfants au service Adophé...

« Éducatrice de jeunes enfants, dans un service Adophé demande, de par son fonctionnement et notamment les visites à domicile une grande part d'altérité.

Effectivement, confrontés parfois à l'indicible, dans des milieux de vie des plus précaires ou être aux prises avec une vulnérabilité multifactorielle sans être protégé psychiquement confère, de fait, de sortir de ces représentations pour soutenir et valoriser la parentalité mais avant tout protéger les enfants dont nous sommes référents.

Aussi, le dispositif demande-t-il d'une part, une grande capacité d'adaptation, principalement dans l'ici et maintenant avec le/les parents afin de prendre en compte leur réalité et ce qu'il va être possible de changer. D'autre part d'être créatif tout en ayant une fonction contenante pour créer du lien.

Penser l'Autre dans sa singularité qu'il soit parent, enfant pour mieux accompagner. »

Marjorie A. Educatrice de jeunes enfants

Être secrétaire au service Adophé c'est...



« Mon poste demande de la polyvalence, et d'être à l'interface avec plusieurs membres de l'équipe.



Il faut assurer le suivi administratif des mesures éducatives de la réception des jugements jusqu'à la fin des mesures en veillant à suivre les différentes échéances (dates des synthèses, évaluations, rapports, audiences).

Également, il faut assurer le suivi administratif des salariés en tenant à jour les plannings mensuels de l'équipe et les éléments de salaire ; Assurer la réception, le traitement et la diffusion à l'équipe des différents courriers, mails et informations reçus ; Assurer le suivi du stock de fournitures de bureau et d'hygiène en veillant à son réapprovisionnement.



Il faut aussi, être l'interface entre l'équipe ADOPHE et le Siège en centralisant et en échangeant les documents et informations nécessaires à la gestion administrative du Service ; Être aussi à l'interface entre l'équipe ADOPHE et différents acteurs extérieurs (greffe du Tribunal, fournisseurs, intervenants, etc ...)



J'assure mensuellement la préparation, la modification et la transmission des tableaux de facturation au siège et au Département afin de permettre le suivi de l'activité du Service.



J'assiste aux réunions de Service pour en assurer la prise de notes ou le compte-rendu et être force de propositions.



Je soutiens enfin l'équipe sur les questions administratives, organisationnelles et bureautiques. »

Fabienne L., Secrétaire

Être psychologue au service Adophé...

« Le psychologue dans un service Adophé joue un rôle central dans l'accompagnement de l'enfant et de sa famille, en collaboration étroite avec les éducateurs et le chef de service, notamment en début de mesure. Travailler en binôme avec les éducateurs permet une approche complémentaire, facilitant l'évaluation des besoins et l'identification des leviers d'intervention.

Les familles peuvent avoir des représentations négatives des psychologues, ce qui rend essentiel de tisser d'abord un lien de confiance avant d'aborder leurs difficultés parentales ou celles de l'enfant. Une approche créative et flexible est nécessaire, en privilégiant des modalités non intrusives pour garantir un échange respectueux et adapté à chaque situation.

Les interventions sont toujours à envisager avec une grande capacité d'adaptation et de patience. Certaines situations peuvent être particulièrement difficiles, et il arrive parfois que les familles ne répondent pas aux sollicitations du service, annulent leurs rendez-vous ou ne se présentent tout simplement pas. Dans ces cas-là, il convient de réfléchir à des alternatives, telles que la reprise de contact par téléphone, la proposition d'autres créneaux ou modalités de rencontre, ou encore l'organisation de séances à domicile ou dans des lieux plus familiers et rassurants pour la famille.

Le psychologue observe le développement de l'enfant, le lien d'attachement parent-enfant et les difficultés rencontrées par les parents dans la prise en charge quotidienne. En fonction de ces observations, il met en place un suivi adapté, soit centré sur l'enfant, les parents, ou la famille.

Enfin, le psychologue rédige une note clinique à destination du juge en vue de l'audience de fin de mesure. Cette note doit être concise et équilibrée, en prenant soin de ne pas être trop détaillée ou accablante pour la famille, tout en étant suffisamment précise pour

éclairer la décision du juge. La collaboration avec le chef de service est essentielle pour garantir la cohérence de l'approche et la pertinence des recommandations. »

Elise G. Psychologue

Arrivée d'une éducatrice de jeunes enfants au service...

« A mon arrivée le service m'a offert un accueil chaleureux, de la bienveillance, des réponses à mes questions, un accompagnement, une intégration totale...

Tous ces points sont présents dans la prise en charge des jeunes du service. »

Audrey M. Educatrice de jeunes enfants

Parole de la cheffe de service...

« Le service Adophé de notre association a une histoire assez lourde, et en tant que chef de service, la tâche pour remettre en mouvement ce service a été et demeure ardue, dans un territoire marqué par les inégalités et les problèmes de recrutement. Aujourd'hui, je peux dire que chaque enfant est suivi de façon étroite et bienveillante, et même si nous sommes toujours attentifs à nous améliorer et à faire grandir le service, je suis fière du chemin parcouru et de l'engagement sans faille de l'équipe. »

Edwige C. Cheffe de service

3. PAROLES DE PERSONNES ACCUEILLIES

Paroles d'enfants :

« Adophé, c'est pas mon père ! »

« J'aime bien mon accompagnement avec les éducateurs car on fait des sorties des fois »

« Mon éducateur est toujours en retard de 30 minutes, il est jamais à l'heure ! »

« Je me sens respecté »

« Ça m'aide vraiment ! »

Paroles de parents :

« L'équipe fait preuve de respect et ils sont compréhensifs »

« Je ne comprends pas très bien à quoi vous servez ! »

« Vous êtes mon ange gardien tombé du ciel »

« Si la demande de placement venait de vous, je l'accepterais »

4. CARENCES DE PROFESSIONNELS

À ce jour, notre équipe n'est pas complète. Malgré nos efforts de recrutement, les postes de la Conseillère en Economie Sociale et Familiale ; l'animateur, la Technicienne de l'Intervention Sociale et Familiale, 4 postes d'éducateurs spécialisés, 1 poste de psychologue ne sont pas pourvus (8 postes manquants début 2025). Les salaires bas, notamment en début de carrière, la difficulté d'intervention au sein de familles de plus en plus vulnérables et le nombre insuffisant de professionnels formés sur le territoire sont des freins importants à l'embauche, ce qui ralentit la dynamique de service et la capacité d'atteindre le volume

d'accompagnement souhaité, et a des impacts budgétaires importants. L'association mobilise tous ses efforts pour répondre aux besoins du service.

> L'engagement de chaque professionnel tend à répondre aux carences du recrutement dans les limites du droit et de l'épuisement professionnel. A l'heure actuelle, les éducateurs accompagnent tout le volet social des familles, et une psychologue est sur l'ensemble des mesures.

5. ANALYSE DE LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE

Chaque mois, notre service bénéficie de l'accompagnement d'un psychologue dans le cadre d'un Groupe d'Analyse de la Pratique Professionnelle (GAPP). Ce temps de 3 heures permet à l'équipe de partager, d'échanger et de réfléchir sur sa pratique professionnelle et les difficultés rencontrées dans le travail social. Le GAPP peut concerner l'ensemble de l'équipe ou seulement l'équipe éducative, en fonction des besoins. Nous privilégions une approche systémique pour favoriser une meilleure compréhension et résolution des problématiques rencontrées.

6. LA FORMATION PROFESSIONNELLE

La formation professionnelle est encouragée tant au niveau individuel que collectif. Les professionnels sont incités à participer à des formations gratuites en lien avec leur pratique professionnelle et qui les intéressent. Des formations sont régulièrement organisées par des associations partenaires, le département, ou la mission métropolitaine des conduites à risque, et sont proposées par les cadres ou l'équipe. Les demandes individuelles sont recueillies chaque année pour établir un plan de formation.

> Nous accordons une importance particulière à former régulièrement sur des thèmes tels que la juste distance professionnelle, la bientraitance, la gestion des conflits parentaux et l'accompagnement à la parentalité.

V. Des objectifs au service du mieux vivre de l'Enfant

Le service vise à améliorer constamment son fonctionnement et la qualité du service offert aux usagers.

Pour ce faire, voici les objectifs fixés pour la prochaine période :

N°	Objectif principal	Objectif secondaire	Actions	Échéance
1	Soutenir et accompagner les parents dans leurs compétences parentales	Travailler la quotidienneté avec la famille	> Avoir une équipe complète, > Recruter les postes de TISF et de CESF	Fin décembre 2025
2	Veiller au bon développement de l'enfant	Garantir l'établissement du DIPC et du projet personnalisé	> Formaliser les documents manquants > Évaluer périodiquement les projets des enfants	Fin juin 2025
3	Inscrire les usagers dans un réseau d'aide	Développer le partenariat	> Prendre attache avec le réseau : - santé protégé - SIAO (logement) - > Favoriser l'accès aux droits	Fin décembre 2025
4	Évaluer la situation et le développement de l'enfant de façon continue	Se doter d'outils d'évaluation performants	> Former l'équipe régulièrement > Développer des outils pour aider à l'évaluation > Réactualisation des documents DIPC, PI	Continue Fin décembre 2026 Fin juin 2025
5	Anticiper la montée en charge de l'équipe	Avoir de bonnes conditions d'accueil des usagers et de bonnes conditions de travail	> Prévoir une extension des locaux	Fin juin 2025
6	Améliorer les possibilités de repli quel que soit la tranche d'âge		Trouver des points d'amélioration dans l'association et avec les partenaires	Fin décembre 2025

VI. Une évaluation continue des actes et de notre pratique

1. SYNTHÈSES DES PROJETS DE L'ENFANT

Avant l'audience, une évaluation en équipe et une synthèse avec nos partenaires sont organisées, notamment l'Aide Sociale à l'Enfance, pour faire le bilan de la mesure écoulée. En cas de renouvellement, chaque Projet individualisé pour l'Enfant sera réexaminé et potentiellement adapté en fonction des nouvelles mesures, en présence des éducateurs référents, d'un psychologue et/ou du chef de service, ainsi que de l'enfant et de sa famille. Chaque objectif sera évalué en fonction de sa progression réalisée et ajusté en fonction de la réalité de la situation.

2. DES INSTANCES DE TRAVAIL DYNAMIQUES

Le service travaille de façon pluridisciplinaire et porte une attention particulière au travail en équipe :

- Les réunions d'équipe

Chaque semaine, les professionnels se réunissent en équipe pour organiser le fonctionnement et discuter des cas cliniques. Ces réunions permettent une meilleure coordination des activités et favorisent les échanges entre les membres de l'équipe.

- Les journées d'étude

Les journées d'étude associatives sont des occasions de rencontrer les autres services de l'association et d'échanger des idées enrichissantes.

Chaque année, une journée de rencontre est organisée entre les services ADOPHÉ du département pour discuter des interventions intensives spécifiques à ADOPHÉ.

- La dynamique pluridisciplinaire

La mise en place d'actions collectives ou de binômes de travail permet aux professionnels et aux familles de bénéficier de différents points de vue et d'interventions complémentaires, favorisant ainsi une approche interdisciplinaire. La collaboration de différents acteurs (EJE, éducateurs, psychologues, chefs de service, TISF, CESF, animateur etc.) permet d'apporter des réponses adaptées et globales aux besoins des enfants et des familles. Néanmoins, comme précédemment évoqué, l'équipe est à l'heure actuelle incomplète.

Des réunions de passation sont organisées à la fin des mesures pour assurer une transition

harmonieuse vers d'autres services, garantissant ainsi la continuité des parcours des enfants accompagnés.

3. ÉVALUATION DU PROJET DE SERVICE

Afin de maintenir la pertinence et l'efficacité du projet de service d'ADOPHÉ, une évaluation sera réalisée par toute l'équipe tous les ans, à la fin de l'année.

Des points d'étape seront définis pour chaque objectif du projet, et feront l'objet d'une évaluation annuelle ainsi que d'un rapport d'étape. L'évaluation sera menée par l'ensemble de l'équipe pour garantir sa qualité.

4. PRÉPARATION À L'ÉVALUATION

Des groupes de travail sont régulièrement organisés pour discuter de thèmes spécifiques ou évaluer notre projet de service en vue d'une évaluation par un service extérieur.

Nos financeurs nous encouragent également à améliorer la qualité du service en organisant des rencontres et des évaluations régulières, ainsi qu'en mettant en place des plans d'actions périodiques.

5. ÉVALUATION EXTERNE

Conformément à la Loi, le service ADOPHÉ sera soumis à une évaluation externe tous les 5 ans par un prestataire de services agréé. Le rapport d'évaluation sera ensuite transmis à l'Autorité de tarification. La prochaine évaluation est prévue en 2025.

6. ÉVOLUTION DES MESURES ADOPHÉ

Le 2 octobre 2024, la Cour de cassation a souligné qu'il était incompatible d'avoir à la fois un placement à l'aide à l'enfance et un hébergement à temps complet chez les parents de l'enfant. Cette décision interroge les bases et le fonctionnement de notre service ADOPHÉ. L'AEF sera très attentive à s'adapter aux dispositions prises par le Conseil Départemental de Seine Saint Denis.

> Nous sommes prêts à transformer les mesures de placement à domicile en mesures d'AEMO très intensives Adophé et soulignons notre intention et notre volonté d'adaptation dans le cadre d'un dispositif légal stabilisé.

CONCLUSION

Un projet de service est avant tout une ambition.

L'ambition que notre service ADOPHÉ s'inscrive dans la politique départementale en matière de protection de l'Enfance, l'ambition qu'il réponde aux besoins des enfants qui nous sont confiés et de leur famille, l'ambition que nous respectons et nous réfléchissons constamment sur des bonnes pratiques souhaitées.

Nous sommes conscients que bien des difficultés nous attendent avec des besoins sociaux toujours croissants, des enfants et des familles de plus en plus précarisés, des difficultés de recrutements qui ne s'estompent pas et un cadre réglementaire en questionnement.

Le service ADOPHÉ est prêt à s'adapter à l'ensemble de ces enjeux importants avec détermination et professionnalisme. Les enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance sont aussi l'avenir de notre nation et de notre département. Ils méritent, comme tous les enfants, l'attention des adultes. Notre équipe ADOPHÉ sera auprès d'eux.

Enfin, ce projet de service doit aussi nous permettre de grandir dans notre professionnalisation, en développant et expérimentant des méthodes d'intervention, notamment en s'appropriant l'ensemble des compétences de la pluridisciplinarité pour nos professionnels. Nos valeurs, défendues depuis plus d'un demi-siècle, restent des fondements précieux, et notre engagement demeure entier autour de la protection des enfants, pour garantir des suivis de qualité et innovants.



AEF

ASSOCIATION D'ENTRAIDE FRANCILIENNE

Adhérente à la Fédération anef, reconnue d'utilité publique

